



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 68850

## Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des sages-femmes. Contrairement à la réponse du ministère à la question écrite n° 48910, la situation des sages-femmes n'a pas avancée. Cinq annonces ont bien été formulées mais aucune mesure concrète n'a été apportée. Il souhaite connaître les intentions concrètes du ministère concernant les revendications légitimes des sages-femmes. Elles souhaitent être reconnues praticien de premier recours en soins primaires pour la femme enceinte ou non ; obtenir le statut de personnel médical hospitalier ; être formées dans des structures universitaires respectant l'autonomie de la filière maïeutique ; obtenir un statut pour les sages-femmes enseignantes, un statut d'étudiants hospitalier à l'instar des étudiants en médecine et obtenir la révision des décrets de périnatalité qui sont obsolètes au vu de la politique de fermeture et de regroupement des maternités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dassault](#)

**Circonscription :** Oise (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68850

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 novembre 2014](#), page 9400

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)